



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 16 - Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

**Evolution de l'offre de service «Petite Enfance»
Règlement de fonctionnement des
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant**

Rapporteur : Mme REBRAB, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 4	24/04/2018	Favorable unanime

L'accueil du jeune enfant est un enjeu essentiel de la qualité de vie à Besançon. Assuré par la famille elle-même ou confié à un tiers, cet accueil concourt au développement harmonieux des plus petits Bisontins. Il permet aux parents d'équilibrer vie familiale et professionnelle, reprise ou recherche d'emploi, formation et socialisation.

La Ville de Besançon accueille chaque année plus de 2 000 enfants dans ses 6 crèches, 6 multi-accueils et 2 halte-garderies ainsi qu'au domicile des 22 assistantes maternelles agents de la collectivité.

Cet accueil est organisé par le Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant qu'il convient d'actualiser afin de prendre en compte les besoins des familles.

- 1- Appliquer l'évolution réglementaire relative à la vaccination obligatoire exigée par le décret 2018-42 du 25 janvier 2018 pour les enfants accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de 3 à 11 vaccins.
- 2- Adapter l'offre de service aux besoins des familles
L'expérimentation tentée en 2017 à la halte-garderie Mégevand d'offrir des d'accueils hebdomadaires réguliers jusqu'à 5 jours fait apparaître un risque de disparition de l'offre de l'accueil occasionnel en centre-ville avec une augmentation de l'accueil régulier. Il est souhaitable de continuer à garantir un accueil occasionnel en centre-ville et un équilibre dans l'offre de service entre les différents établissements du secteur.

Il est donc proposé que la halte-garderie Mégevand offre des accueils entre 2 demi-journées et 2 jours par semaine.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les évolutions qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et à adopter le projet de règlement de fonctionnement (ci-joint) des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des EAJE,**
- de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2018.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **04 JUIN 2018**



Contrôle de légalité